




je passe ici, je file mon chemin. J'évite de penser à tout ce qu'il s'est passé.» Elle habite à l'autre bout de la Faute-sur-Mer. «Lorsque toutes ces maisons seront rasées, on reviendra trente ans en arrière, dit-elle. A l'époque ici, il y avait des prés et des vaches.»

«TISSU RELATIONNEL». Un couple, accompagné d'une femme, revient d'une promenade. L'homme, jeune retraité de la police, avait une résidence secondaire dans la zone noire. Lors de la tempête, il n'était pas là. Dans sa maison, l'eau est montée à 1,60 mètre. Bernard a accepté le rachat par l'Etat. Mais pas question pour lui de quitter la Fau-

te-sur-Mer. «Tous mes amis, toute ma famille, toutes mes connaissances sont ici. Si je n'avais pas eu ce tissu relationnel et humain, je serais peut-être parti ailleurs.» Il a acquis une maison, «à 150 mètres de l'ancienne», mais hors zone promise à la démolition. En ce moment, il emménage. «Là où j'ai acheté, il n'y a eu que 70 centimètres d'eau pendant la tempête. Xynthia, c'est un phénomène exceptionnel. Ce n'est arrivé qu'une fois», se rassure-t-il. Un sentiment peu partagé. La plupart des autres propriétaires ont quitté définitivement la commune pour tourner la page. Certains ont racheté à Luçon, à une vingtaine de kilomètres à l'intérieur des terres. 

22 février, la Faute-sur-Mer, au cœur de la zone vouée à la destruction, qui commencera mi-mars.

«L'Avif et les familles tiennent à souligner que monsieur Marratier [le maire, ndlr] n'a eu, à aucun moment, le moindre mot de compassion à l'égard des 29 victimes. Il leur semble donc mal venu que son nom soit associé à une cérémonie en leur mémoire.»

Communiqué de l'Avif qui va boycotter la cérémonie officielle à la mémoire des victimes le 27 février. L'Avif organisera la sienne le 6 mars



SUR LIBÉRATION.FR

Un dossier complet sur la tempête Xynthia et un diaporama des lotissements sinistrés de la Faute-sur-Mer peuvent être consultés sur notre site internet.

La justice enquête notamment sur les politiques d'urbanisme à la Faute.

Plaintes boules de neige

Il y a quelques jours, l'Association des victimes des inondations de La Faute-sur-Mer et de ses environs (Avif) a reçu une lettre de Michèle et Roger Aquatias. Les deux retraités veulent se joindre aux plaintes déposées l'an dernier par l'Avif et quarante personnes à titre individuel. «Nous ne demandons rien pour nous-mêmes», prévient le couple. La nuit de la tempête, ils n'y a eu «qu'un mètre d'eau» dans leur maison. Ils se sont réfugiés à l'étage, sans conséquence dramatique pour eux. Mais ils souhaitent «agir pour les 29 personnes qui sont mortes et leurs proches. On veut que la justice fasse la lumière sur les manquements et que cela serve de leçon pour qu'il n'y ait plus jamais ça.»

Une vingtaine d'autres personnes comptent se joindre aux plaintes. «Ils veulent peser pour faire émerger la vérité judiciaire», analyse Me Corinne Lepage, avocate de l'Avif et des plaignants. Il y a aussi, pour certains, la nécessité de vaincre le traumatisme. «Des gens n'arrivent pas à faire le deuil du drame et pensent que la procédure judiciaire va les aider à tourner la page», pointe Me Benoît Denis, également en charge du dossier.

Le cabinet Lepage a d'abord déposé une plainte simple, fin mai 2010, auprès du tribunal des Sables-d'Olonne, puis une plainte avec constitution de partie civile, mi-novembre. Elle vise les infractions d'«homicide involontaire», de «mise en danger de la vie d'autrui», d'«abstention de combattre un sinistre» et de «prise illégale d'intérêts». Un juge d'instruction, Yannick Le Goater, a été désigné et une information judiciaire ouverte fin novembre. Au lendemain de la catastrophe, le procureur de la République des Sables-d'Olonne, Thierry Dran, avait simplement ouvert une enquête «pour recherche des causes de la mort». Ce qui a permis de déclencher très vite des investigations.

La justice enquête sur les politiques d'urbanisme menées à la Faute-sur-Mer, comme l'édification de plusieurs maisons dans des zones «d'aléa moyen à fort de submersion marine». Les enquêteurs recherchent également d'éventuels conflits d'intérêts concernant des élus: l'adjointe au maire chargée de l'urbanisme était aussi propriétaire de terrains à bâtir et son fils faisait office de promoteur immobilier. Autre question: les mesures prises, ou pas, par les pouvoirs publics après le déclenchement des alertes météo annonçant une violente tempête pour la nuit du 27 au 28 février 2010. Aucune évacuation préventive n'avait eu lieu.

Depuis la catastrophe, les plaignants ont été entendus. Fin janvier, les gendarmes ont mené une perquisition à la mairie de la Faute-sur-Mer. Ils se sont intéressés aux documents d'urbanisme et aux permis de construire. Le 10 février, le préfet de Vendée, Jean-Jacques Brot, a été entendu pendant six heures par la section de recherche de la gendarmerie d'Angers, chargée de l'enquête avec la brigade de recherche des Sables-d'Olonne.

T.S.

Pour racheter les 436 maisons (sur les 577 promises à la démolition dans la zone noire de la Faute-sur-Mer), l'Etat a dépensé 105 millions d'euros et les assurances 24 millions. Ce qui fait un total de 129 millions. Ce qui fait en moyenne 295 000 euros par maison, dont 240 800 à la charge de l'Etat. Un accord a été trouvé pour racheter 88 autres pavillons. Restent à régler les dossiers de 53 maisons.